

La forêt des cèdres du Luberon : la mise en tourisme d'une forêt patrimoniale « monumentalisée »

par Pierre DÉRIOZ

La forêt des cèdres du Luberon est l'exemple d'un reboisement réussi devenu aujourd'hui un écosystème protégé et une forêt patrimoniale. Son attractivité est liée au paysage forestier spécifique qu'offre cette forêt plantée à la fin du XIX^e siècle, et aux multiples activités qu'elle accueille.

Même si leur fréquentation récréative est toujours compliquée à caractériser et à quantifier avec précision, de nombreuses études ont montré combien les forêts — et en particulier les forêts publiques — étaient prisées par les Français pour leurs loisirs, y compris en régions méditerranéennes (CAZALY, 2002 ; PEYRON *et al.*, 2002 ; DENEZ, LYSER, 2012 ; CORDELLIER *et al.* 2015 ; ARPE PACA/ONF, 2016 ; GRANET, 2017 ; DÉRIOZ *et al.* (coord.), 2019). Un travail exploratoire plus récent (MARCELLIN, 2021) a également montré pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) que 17% des sites touristiques notables¹ hors zone urbaine agglomérée étaient localisés en forêt publique (c'est par exemple le cas du site archéologique de Saint-Blaise, en forêt domaniale de Castillon dans les Bouches-du-Rhône), et que 34% d'entre eux se situaient à proximité immédiate d'une forêt publique (moins de 10 minutes à pied) : même si la proximité n'induit pas nécessairement des reports de fréquentation entre sites touristiques et forêts, cette étude attestait de l'existence d'un potentiel en la matière pour une bonne moitié des sites touristiques de PACA, à étudier au cas par cas en fonction de la nature des sites, de la facilité d'accès à la forêt et de la nature de cette dernière.

De manière plus exceptionnelle, c'est la forêt elle-même qui, au-delà d'aménités génériques qu'elle a en partage avec d'autres forêts moins renommées, constitue par ses caractéristiques propres un attracteur touristique, indépendamment des activités qu'il est possible d'y pratiquer. En région PACA, la forêt domaniale de la Sainte-Baume, écosystème « relique » remarquable tôt regardé comme un « monument historique » (CHALVET, 2013), représente ainsi un cas assez emblématique de « forêt touristique », au nombre des « fleurons de la forêt française » (GADANT (dir.), 1991 : 206-207). Bien qu'un peu moins fameuse, la Forêt des cèdres du Luberon entre aussi dans cette catégorie, avec une fré-

1 - Les critères de constitution de la base de données des sites ont été leur notoriété (attestée par les mentions dans les guides ou sur les sites Internet de promotion touristique) et leur fréquentation (plus de 5000 visiteurs/an, sauf pour quelques sites réputés mais à la période d'ouverture courte).

2 - Source Parc naturel régional du Luberon (entretiens, 2018).

3 - Même si les hêtres ne couvrent que 6% des surfaces de la Forêt domaniale de la Sainte-Baume.

4 - RTM : Restauration des terrains en montagne.

5 - M. Cointat (1996), parlant de « l'énigmatique Tichadou », souligne notamment que les éléments d'archives fragmentaires que l'on trouve sur sa carrière n'attestent pas – contrairement à la vulgate sur l'introduction du cèdre de l'Atlas dans les forêts du Vaucluse – qu'une partie de sa carrière se soit déroulée en Algérie ou au Maroc. Il

rappelle aussi que François Tichadou est mort en août 1862, et qu'il n'a donc pas pu conduire dans la durée les reboisements en cèdre dont il avait été l'instigateur.

6 - ZPS : zone de protection spéciale (Directive oiseaux) ; ZSC : zone spéciale de conservation (Directive habitats). Par rapport au périmètre de la ZSC, la première proposition en tant que Site d'Intérêt Communautaire remonte à 2002.

7 - Certains dépassent les 30 m et beaucoup sont au-delà des 20 m, ce qui n'est pas si courant en forêt méditerranéenne.

quentation annuelle mal connue mais estimée entre 66 000 et 100 000 personnes², ce qui en fait le deuxième site naturel le plus fréquenté du Pays d'Apt après le Colorado de Rustrel. Dans les deux cas, la dimension patrimoniale découle à la fois de la trajectoire historique de la forêt et du caractère remarquable de certains des arbres qui la composent, hêtres³ pour l'une, cèdres pour la seconde.

Un reboisement réussi devenu écosystème protégé et forêt patrimoniale

A peu près contemporaine des autres cédraines du Vaucluse (forêt des cèdres de Beauregard à Cabrières d'Avignon et Cédraie de Bédoin sur les flancs du Ventoux [BERNARD, 1991]), la forêt des cèdres du Petit Luberon correspond elle aussi à un reboisement RTM⁴, réalisé à partir de 1861 sur la partie sommitale relativement plane de ce chaînon calcaire, dont les pelouses étaient jusqu'alors intensivement pâturées par des troupeaux d'ovins. A l'initiative de François Tichadou, inspecteur des Eaux et Forêts à la carrière mal connue (COINTAT, 1996)⁵, l'ensemencement a été réalisé à partir de graines de cèdres du Moyen Atlas, principalement originaires d'Algérie, ainsi que de semences de pin Laricio de Calabre. L'expérience,

menée avec de la main d'œuvre paysanne issue des communes concernées (notamment Bonnieux et Lacoste), s'est révélée être un franc succès. Les premiers cèdres étant devenus reproducteurs peu après la fin de la Première Guerre Mondiale, la cédraie initiale s'est progressivement étendue, passant d'une soixantaine d'hectares dans les années 1930 à plus de 250 ha aujourd'hui. Le grand incendie de 1952 a globalement épargné les cèdres, et du même coup fortement stimulé leur extension spatiale, en particulier en versant nord, surtout au détriment des pins dans lesquels le passage du feu avait fait des dégâts très importants.

La valeur écologique de cette forêt est aujourd'hui attestée par l'existence d'un arrêté préfectoral de protection de biotope pour la conservation des grands rapaces (1990), et par son inscription dans deux zones Natura 2000 – ZPS « Massif du Petit Luberon » (ZPS n° FR9310075) depuis 1991 et ZSC « Massif du Luberon » (n° FR9301585) depuis 2010⁶. La forêt des Cèdres est en outre devenue en 2013 un Espace Naturel Sensible du département du Vaucluse. Quoiqu'intéressante, la biodiversité n'y est cependant pas exceptionnelle en sous-bois, et la cédraie n'a pas ici été reconnue comme un habitat d'intérêt communautaire. Les milieux les plus remarquables se trouvent plutôt en lisière, par exemple dans le secteur du Portalas, ou encore vers les falaises de la Roque des Bancs, où l'escalade a été interdite et les voies déséquipées en 2018 pour ne pas gêner la reproduction des rapaces (vautours percnoptères, aigle de Bonelli).

L'attractivité de la forêt repose donc plutôt sur les spécificités du paysage forestier engendré par la cédraie, et sur son caractère à la fois ouvert — les densités sont relativement faibles, le sous-bois très peu encombré par les basses strates, et la topographie plane favorise la visibilité à longue distance — et monumental, par la hauteur de la canopée, la taille⁷ et le diamètre des arbres, parmi lesquels près de 800 appartiennent encore à la première génération. Tous ont été répertoriés et repérés par GPS. Reconnaisables à leurs ports assez diversifiés, relativement branchus (Cf. Photo 1), ces individus de 150-160 ans d'âge se distinguent du port nettement plus forestier des arbres de seconde génération (Cf. Photo 2), dont l'âge dépasse déjà souvent les 90 ans. Plus jeunes, les arbres de troisième génération, pour beaucoup poussés à la faveur de la

Photo 1 :

Des arbres patrimoniaux : ici l'une des stars de la forêt : le « Cèdre Lyre », arbre de première génération dont la croissance apicale a été précoce-ment interrompue, au profit de celle de basses branches latérales.

Photo P. Dérioz – 10/01/2018.

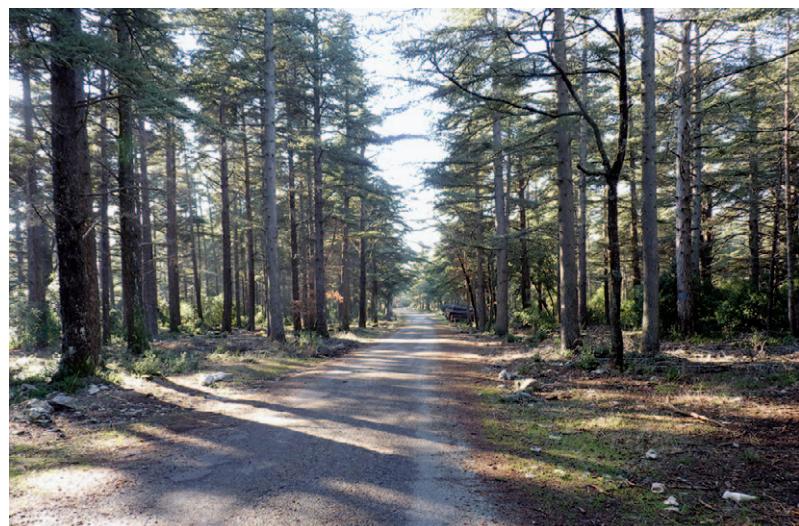


reprise postérieure à l'incendie de 1952, se font plus nombreux au fur et à mesure que l'on s'écarte du noyau initial de la forêt. La route forestière qui la traverse longitudinalement, et les aménagements touristiques réalisés, renforcent la dimension touristique de cet espace.

Une forêt aménagée et accessible, une fréquentation diversifiée gérée dans un cadre partenarial

L'importance de la fréquentation, en effet, doit autant à la qualité du paysage forestier et à la promesse d'ombre et de fraîcheur qu'elle constitue en été pour les touristes comme pour les habitants du Luberon, qu'à son accessibilité et à sa pénétrabilité. L'accès le plus commode, du côté est, passe par Bonnieux, et grimpe par une route goudronnée jusqu'à un parking aménagé de 80 places — dont trois places pour des cars — à plus de 700 m d'altitude. Dans les années 1990, la mise en place d'une barrière et d'un système de péage sur un tronçon de la route conduisant à ce parking a d'ailleurs un temps transformé la forêt des cèdres en site naturel payant, du moins pour ceux qui souhaitaient s'y rendre en voiture. Portée par la commune de Bonnieux, l'opération devait fournir des ressources supplémentaires aux offices de tourisme de Bonnieux et Lacoste, mais elle engendrait aussi des coûts de main d'œuvre et suscitait des tensions entre les deux villages : jugé compliqué et peu rentable, ce dispositif a finalement été abandonné à la veille des années 2000.

À l'aménagement du parking, avec ses panneaux d'information, ses poubelles et ses quelques tables de pique-nique, répond celui de la forêt elle-même (Cf. Photo 3) : différents sentiers balisés de randonnée pédestre



(balisage jaune « PR ») et un itinéraire cycliste (Grande traversée du Vaucluse) s'y entrecroisent et la traversent, tantôt d'un versant vers le versant opposé, tantôt longitudinalement en suivant la ligne de crête. Au départ même du parking, un sentier interprétatif labellisé Tourisme et Handicap pour les quatre formes de handicap (visuel, moteur, auditif et mental) déploie en boucle dans la partie la plus ancienne de la forêt un ruban continu, cimenté ou avec platelage bois, jalonné de diverses tables explicatives. Ouvert au public en 2015, ce « Chemin des Cèdres » a marqué une étape importante dans le renforcement de la fonction d'accueil de la forêt comme dans la collaboration entre les acteurs institutionnels, depuis le Parc naturel régional (PNR) du Luberon, initiateur et pilote du projet, et l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire pour le compte des communes et pourvoyeur des bois de cèdres utilisés pour le sentier, jusqu'aux communes propriétaires concer-

Photo 2 (ci-dessus) :
Une forêt accessible : la route de crête du Petit Luberon, interdite à la circulation des véhicules à moteur (sauf ayant-droits), qui traverse la cédraie de part en part. Elle est ici (commune de Lacoste) entourée d'arbres de seconde et troisième génération, ou plus jeunes. On distingue au fond à droite un empiement de grumes issues d'une coupe d'éclaircie réalisée fin 2017.
Photo P. Dérioz – 12/01/2018.



Photo 3 (ci-contre) :

Une forêt aménagée : l'entrée dans la forêt côté Bonnieux, à faible distance du parking de Bonnieux, au carrefour entre la route médiane qui traverse la forêt et le sentier de découverte accessible aux publics à mobilité réduite inauguré en 2014. On distingue aussi un poteau indicateur pour les randonneurs, juste en retrait de la table informative qui présente justement l'itinéraire balisé en jaune (PR) qui démarre sur la gauche, le sentier du Portalas.
Photo P. Dérioz – 10/01/2018.

8 - En période de risque « très sévère », « l'accès n'est autorisé que le matin (de 5 à 12 heures) dans les grands massifs forestiers du sud du département (Luberon, Monts de Vaucluse, Collines de Basse Durance). Les autres massifs sont accessibles. »

Source : Préfecture du Vaucluse, 2021.

9 - La forêt n'est fermée au public qu'en cas de risque « exceptionnel », ce qui s'est produit

pendant 6 jours seulement lors de l'été 2017, par exemple.

Photo 4 :

Une forêt récréative : l'une des nombreuses cabanes réalisées à partir de rémanents de coupe, adossés ici au tronc branched'un cèdre de première génération.

Photo P. Dérioz –

12/01/2018.

nées et à la Communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon qui en a assumé la maîtrise d'ouvrage. Le développement à cette occasion d'une forme de gestion partenariale entre le PNRL, l'ONF et les communes a du reste favorisé le glissement de l'appellation « Forêt des cèdres de Bonnieux » à celle, plus englobante, de « Forêt des cèdres du Luberon ». Le classement en Espace naturel sensible (ENS) de 2013 est arrivé à point nommé pour légitimer la participation financière du Département du Vaucluse à cette réalisation (40% sur un montant global de 310 000 € TTC), aux côtés de l'Etat (8%) et de la Région PACA (32%).

Articulé à la mise en place du plan de gestion de l'ENS (2015-2020), un arrêté départemental dérogatoire a été pris pour cette forêt d'accueil, autorisant son ouverture estivale au public toute la journée (5h à 20h), même en période de risque « très sévère »⁸. Cette exception, qu'elle partage avec le Colorado provençal de Rustrel et la vallée de l'Aiguebrun à Buoux, fait de la forêt des cèdres un des rares grands massifs forestiers de la moitié sud du Vaucluse continuement accessible l'été⁹. Elle est justifiée par l'accès routier, par le caractère dégagé des sous-bois, et, depuis le début des années 2000, par la présence sept jours sur sept pendant l'été d'assistants de prévention et surveillance des incendies de forêt (APSIF) — rebaptisés depuis 3 ans Garde régionale forestière¹⁰ — embauchés par le PNRL pour assurer l'information du public et la prévention. Le dispositif est complété par l'embauche sur 6 mois d'un salarié qui assure des travaux de débroussaillage dans le cadre d'une conven-

tion pluri-communale pilotée par la commune de Lacoste.

Très diversifiée, la fréquentation s'étale donc sur toute l'année : les visiteurs sont moins nombreux en hiver, « *même s'il y a toujours une ou deux voitures* »¹¹, alors que les week-ends ensoleillés du printemps, notamment pendant les vacances scolaires, peuvent engendrer des pointes à 1000 personnes par jour. Plus de 500 000 personnes résidant à moins d'une heure de route du massif (MASTER GEOTER, 2018 : 84), il s'agit en bonne partie d'une fréquentation de proximité (habitants et résidents secondaires¹²), même si les touristes qui séjournent en Luberon et passent par Bonnieux viennent aussi souvent visiter la forêt des cèdres, en dépit de la promotion relativement limitée dont elle fait l'objet. Les activités pratiquées en forêt sont elles-mêmes très diverses, du pique-nique à l'ombre avec pétanque et petite promenade digestive à la confection de cabanes par les plus jeunes (Cf. Photo 4), et à une large gamme d'activités de pleine nature, randonnée pédestre tous niveaux, course à pied, VTT ou balade à cheval. De plus en plus de vélos électriques empruntent aussi la route forestière, parfois après avoir été déposés en van au parking (deux loueurs se sont installés à Bonnieux), le retour depuis Cavaillon s'effectuant ensuite en bus. Un parcours accrobranche éphémère avec plateformes aériennes de bivouac a même été expérimenté en 2013 à proximité du parking, avant d'être démonté parce qu'il s'avérait dangereux par vent fort. Au printemps (mai-juin), la forêt accueille de très nombreuses sorties scolaires en bus, alors que l'automne et l'hiver correspondent aux périodes de chasse, notamment au sanglier, pour les sociétés de chasse locales (deux à Bonnieux, et une à Lacoste comme à Ménerbes), dont les véhicules pourvus de macarons sont autorisés à circuler sur la route forestière et sur les pistes. Sans que la chasse y soit proscrite, les chasseurs semblent opérer surtout en périphérie de l'espace le plus fréquenté par les autres usagers, qui comprend le noyau ancien de la forêt et s'étire au sud vers le point de vue du Portalas.

Là encore, des modes de gestion partenariale de la fréquentation prévalent entre les différentes instances en charge de la forêt, en particulier par rapport aux nombreuses manifestations organisées en forêt, et susceptibles d'accueillir un public important. Bien que certains de ces événements se dis-



pensent parfois de toute formalité, les plus importants doivent faire l'objet d'une déclaration, avec étude d'incidence obligatoire si la manifestation accueille plus de 500 personnes, le statut d'ENS proscrivant de facto les engins motorisés. Le guide de procédure pour la déclaration et l'étude d'incidence est fourni par le PNRL, qui instruit la demande conjointement avec l'ONF et conduit si nécessaire la négociation avec les sociétés de chasse. On compte ainsi une petite dizaine d'événements déclarés par an, au nombre desquels des trails (par exemple la Boucle Rose organisée en automne par le Rotary Club de Cavaillon au profit de la lutte contre le cancer, dont la 6e édition (2015) a réuni 675 participants), ou des randonnées collectives à VTT (All Ride VTT Luberon Pays d'Apt, plus de 1000 participants pour l'édition 2018). Organisé à la mi-juin depuis 2013 par l'association Artmotnid, le festival culturel « Rêves de Cèdres » a également rassemblé jusqu'à 1500 personnes pour assister à diverses performances en forêt (land art, contes, récital de piano, « danse verticale » dans les arbres...). Et chaque année des groupes, français ou étrangers, viennent se ressourcer en forêt de cèdres et « capter » en les enlaçant « l'énergie » de ses arbres les plus remarquables, avec une préférence marquée pour le « Cèdre candélabre », cèdre de première génération foudroyé et reparti de ses branches latérales.

Une gestion sylvicole mesurée qui articule exploitation et préservation de la physionomie forestière

La forêt des cèdres apparaît ainsi avant tout comme une forêt d'accueil, où la fréquentation se trouve même d'une certaine manière encouragée par le PNRL, dans la mesure où elle est regardée comme moins sensible en termes de biodiversité, alors que d'autres secteurs le sont bien davantage — les sentiers en versant sud descendant vers Puget, par exemple, qui se déplient dans une zone de nidification pour les vautours percnoptères, sont interdits d'accès. De la même manière l'exploitation de cette forêt principalement communale — 86 ha pour Bonnieux, 257 pour Lacoste¹³ et 1200 pour Ménerbes — s'opère principalement dans les peuplements périphériques correspondant à d'autres essences (pins, chênes verts et

chênes pubescents...), qu'il s'agisse des coupes d'affouage délimitées par l'ONF et attribuées chaque année à des habitants (une quarantaine par an à Bonnieux, par exemple), ou de coupes commerciales supervisées par l'ONF pour le compte des communes : grâce à ces coupes, Bonnieux couvre à peu près les coûts annuels induits par les travaux forestiers, là où Lacoste, qui jouit d'une surface forestière plus étendue, réalise des bénéfices.

Les coupes sont nettement plus rares au sein des peuplements de cèdres, et elles concernent rarement, hors intervention sanitaire sur des arbres qui menacent de tomber, les individus de première génération¹⁴, alors qu'ils ont largement disparu ailleurs, dans les peuplements du Ventoux notamment. Lorsqu'elles ont lieu, ces coupes vendues sur pied ou conduites en régie par l'ONF apparaissent très rémunératrices, le cèdre étant particulièrement recherché pour son imputrescibilité, sa faible sensibilité aux attaques des insectes ou des champignons, et sa stabilité dimensionnelle : la coupe d'éclaircie réalisée en 2017 dans la partie de la forêt appartenant à la commune de Lacoste (Cf. Photo 2) a ainsi fourni 350 m³ de bois de cèdre de qualité, destiné à la menuiserie ou l'ébénisterie pour les plus belles grumes (soit à peu près la moitié, en qualités A et B). Les grumes de moindre qualité ont été plus difficiles à valoriser.

Mais ces coupes ne sont pas fréquentes, et concernent aujourd'hui des surfaces limitées : la préservation du paysage forestier attendu par les visiteurs est devenue une priorité. L'ONF privilégie donc depuis quelques années une gestion en futaie irrégulière, avec des coupes par petites clairières qui favorisent la régénération naturelle et n'altèrent pas trop la physionomie forestière d'ensemble. Dans le noyau le plus fréquenté de la forêt, les rémanents de coupe sont broyés de manière à faciliter la circulation en sous bois. Ces modes de gestion apparaissent aujourd'hui conformes aux attentes du PNRL, dont le regard sur la cédraie s'est d'ailleurs également modifié depuis les années 1990, où le cèdre était plutôt considéré comme un « dévoreur de biodiversité »¹⁵ : c'est dorénavant la reconnaissance conjointe de la valeur paysagère exceptionnelle de cette cédraie et des diverses fonctions récréatives qu'elle remplit qui prévaut, même si la valeur économique de la forêt n'est pas ignorée.

P.D.

10 - 24 « GRF » issus des communes du PNRL ont été recrutés pendant l'été 2021 (23 juin au 31 août), pour un budget global de 143 000 € financé à 80% par le Conseil régional. Outre le Forêt des cèdres, ils sont également présents au Colorado de Rustrel et au Vallon de l'Aiguebrun, ainsi que dans d'autres sites naturels très fréquentés et jugés sensibles au plan du risque d'incendie.

(cf. <https://www.parcdu-luberon.fr/wp-content/uploads/2021/09/DP-bilan-GRF-310821.pdf>)

11 - Cf. entretien avec Georges Ducos, responsable ONF, 10/1/2018.

12 - Les résidences secondaires représentent 44,4 % du parc immobilier à Bonnieux, 51,5 % à Lacoste et 40,7 % à Ménerbes (INSEE, 2018).

13 - Dont 50 ha rachetés par la commune à un propriétaire privé en 2013, grâce à une aide du département au titre du classement en ENS.

14 - Certains arbres de première génération ont toutefois déjà été abattus par le passé, et il n'est pas exclu que d'autres le soient à l'avenir.

15 - Cf. entretiens 2018, PNR du Luberon.

Pierre DÉRIOZ
UMR Espace-Dev 228
IRD, Avignon
Université
74 rue Pasteur, 84029
AVIGNON Cedex 1
pierre.derioz@univ-avignon.fr

Références

- ARPE Paca / ONF, 2016. « Fréquentation des forêts publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur », Observatoire régional de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 p. [en ligne : http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/files/20161114_Indicateurfrequentationforts2016ORBPACA.pdf]
- Bernard C., 1991. Utiliser, aménager et consommer la forêt. Fonctions, pratiques et perceptions d'un espace méditerranéen original (forêt de Bédoïn – Mont Ventoux), mémoire de maîtrise, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 114 p.
- Cazaly M., 2002. « La forêt méditerranéenne française et son public, enquête par sondage », *Forêt méditerranéenne*, vol. XXIII, n°3, pp. 173-182.
- Chalvet M., 2013. « La forêt domaniale de la Sainte-Baume : un espace exceptionnel et protégé en Provence », *Les Cahiers de FrameSPA*, n°13 | 2013, [en ligne : <https://doi.org/10.4000/framespa.2250>]
- Cointat M., 1996. « Le roman du cèdre », *Revue Forestière Française*, t. XLVIII, n°6, pp. 503-526.
- Cordellier M., Dobré M., Demichel-Basnier S., 2015. Usages et images de la forêt en France, Enquête Forêt et Société, Synthèse, MRSN Normandie-Caen – Pôle Risques – CERReV / ONF, 50 p. [en ligne : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_enquete-foret-et-societe-2015_cle89f2c8.pdf]
- Dérioz P., Genre-Grandpierre C., Tresmontant D. (coord.), 2019. Fréquentation récréative des forêts publiques en région Sud, dossier spécial, *Forêt Méditerranéenne*, t. XL, n°1, pp. 3-54.
- Gadant J. (dir.), 1991. *L'atlas des forêts de France*, Jean-Pierre de Monza éd., pp. 206-207.
- Dehez J., Lyser S., 2012. « Observer les pratiques récréatives en forêt : quels sont les enjeux de la mesure ? », in J. Dehez (coord.), *L'ouverture des forêts au public*. Un service récréatif, chapitre 2, coll. Sciences et Techniques Update, Quae éd., Paris, pp. 43-66.
- Granet A.M., 2017. « Les activités récréatives en forêt : quelle place leur donnent les Français ? », in La forêt et le bois en 100 questions, Académie d'Agriculture de France, chapitre 4, item 4.07, 4 p. [en ligne : <https://www.academie-foret-bois.fr/chapitres/chapitre-4/>]
- Marcellin A., 2020. Sites touristiques et forêts publiques en Provence-Alpes-Côte-D'azur : l'approche d'un potentiel de fréquentation, mémoire de Master 2 Geoter, Avignon Université, 82 p.
- Master Geoter, 2018. La fréquentation des forêts en PACA, rapport d'étude Master 2 Geoter, Avignon Université, 105 p.
- Peyron J.-L., Harou P., Niedzwiedz A., Stenger A., 2002. National Survey on Demand for Recreation in French Forests, Laboratoire d'économie forestière / ENGREF / INRA, Nancy, 40 p.

Résumé

La forêt des cèdres du Luberon : la mise en tourisme d'une forêt patrimoniale « monumentalisée »

En tant que patrimoine naturel valorisé par de nombreux aménagements (accès, parking, chemins balisés...) et une fréquentation annuelle estimée entre 66 000 et 100 000 personnes, la forêt des cèdres du Luberon doit être considérée comme un site touristique à part entière. Davantage qu'à son intérêt écologique, son attractivité est liée au paysage forestier spécifique qu'offre cette forêt RTM plantée à la fin du XIX^e siècle, et aux multiples activités qu'elle accueille (promenade, randonnée pédestre et à VTT, trail, chasse, manifestations culturelles...). Même si la valeur économique de cette forêt communale n'est pas ignorée, c'est la reconnaissance conjointe de la valeur paysagère exceptionnelle de la cédraie et de ses diverses fonctions récréatives qui prévaut, dans le cadre d'une gestion partenariale de la fréquentation entre les différentes instances concernées (communes de Lacoste et Bonnieux, Office national des forêts (ONF), Parc naturel régional du Luberon). Les coupes dans la cédraie sont rares, et l'ONF privilégie actuellement une conduite en futaie irrégulière.

Summary

The cedar forest in the Luberon (S-E France): with the advent of tourism, adapting a forest heritage site to its « quasi-monument » status

As natural heritage enhanced by various amenities (access, parking, waymarked paths...) with a yearly visitor count between 66,000 and 100,000 people, the Luberon cedar forest should be considered as a fully-fledged tourist site. More than from its ecological interest, the site's attractiveness is linked to its special forest landscape as an RTM forest planted at the end of the 19th century and to its rôle as host to a range of activities (walking and hiking, mountain biking, hunting, cultural events...). While the economic value of this municipally-owned forest is well attested, it is the combined recognition of its exceptional value as landscape along with the multifarious activities it supports which predominates within the framework of visitor flow management shared by the various organisations involved (municipal councils of Lacoste and Bonnieux, the ONF, the Luberon Regional Nature Park). Felling is rare and at present the ONF favours irregular stands of high standards.